

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2025

---

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 850

présenté par

Mme Battistel, M. Benbrahim, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, M. Baumel, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 563 de M. Armand

-----

**ARTICLE 5**

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 4° *bis* De développer les capacités hydroélectriques pour la production et le stockage de l'électricité en augmentant les capacités de grande hydroélectricité d'au moins 2,3 gigawatts d'ici 2035, notamment par l'optimisation et le suréquipement d'aménagements existants et les capacités des stations de transfert d'énergie par pompage de 1,7 gigawatts supplémentaires d'ici la même date ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement des députés Socialistes et apparentés vise à rehausser notre ambition pour le développement de l'hydroélectricité, pour la production comme le stockage d'électricité et à fixer des objectifs précis à l'horizon 2035, en cohérence avec les travaux préparatoires au projet de PPE 3.

Nous proposons ainsi d'augmenter les capacités de grande hydroélectricité de près de 2 300 MW et celle des STEP de 1,7 GW d'ici 2035, notamment par l'optimisation et le suréquipement d'aménagements existants.